



ASSEMBLÉE NATIONALE

9ème législature

Autoroutes

Question écrite n° 2231

Texte de la question

M Gautier Audinot attire l'attention de M le ministre des transports et de la mer sur la future autoroute A 29 entrant dans le cadre du nouveau schéma directeur routier national fixé par le décret du 18 mars 1988. Cette nouvelle autoroute (Le Havre-Amiens-Saint-Quentin), dont la mise en service devra être coordonnée avec celles du tunnel sous la Manche et du TGV Nord, va fixer indirectement le lieu d'implantation de la future gare picarde TGV. En effet, cette dernière se situerait, afin de faciliter ses accès, au croisement de l'autoroute A 1 et de la A 29. Il lui demande de bien vouloir lui indiquer l'état d'avancement du dossier d'enquête à la déclaration d'utilité publique, et le tracé défini pour l'autoroute précitée.

Texte de la réponse

Reponse. - En ce qui concerne la future autoroute A 29, le dossier permettant de faire le choix parmi les grandes variantes de tracé envisageables sera présenté aux collectivités territoriales ainsi qu'aux élus concernés en novembre 1988. Dès lors qu'un accord interviendrait rapidement sur ce choix, l'objectif du ministère de l'équipement et du logement est que la mise au point du projet soit effectuée avec toute la célérité possible, de telle sorte que l'enquête d'utilité publique soit lancée à la fin de l'année 1989.

Données clés

Auteur : [M. Audinot Gautier](#)

Circonscription : - Non-Inscrit

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 2231

Rubrique : Voirie

Ministère interrogé : transports et mer

Ministère attributaire : équipement et logement

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 12 septembre 1988, page 2512